



# PROTOCOLE SANITAIRE

Etablissement : Ecole de Musique de Saint-Cyr-l'Ecole (EMSCE)

Adresse : 13 place Pierre Sépard – 78210 SAINT-CYR-L'ECOLE

Référent COVID : Mme Delphine LACOSTE, Directrice

## SOMMAIRE

### 1. Description de l'école

Bâtiment principal

Petites salles de musique

Salle polyvalente 2

### 2. Principes généraux

Les fondamentaux

Le maintien de la distanciation physique

Les gestes barrière

La limitation du brassage des élèves

Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel

La formation, l'information et la communication

### 3. Fonctionnement de l'activité par instrument

Le piano

Le chant

Les instruments à vent (clarinette, cor, saxophone, trombone, trompette)

Les autres instruments (batterie, guitares, violon, violoncelle)

Les pratiques collectives

### 4. Procédure de gestion d'un cas COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptôme(s) chez un élève

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptôme(s) chez un professeur



## 1. DESCRIPTION DE L'ÉCOLE

Bâtiment principal, à usage exclusif de l'association

Nombre de salles de cours : 4

Nombre de salle d'attente : 0, l'attente se fera exclusivement à l'extérieur du bâtiment

Nombre de bureau : 2

Nombre de lavabos : 2 (celui du haut étant uniquement à l'usage des salariés)

Nombre de toilettes : 1, uniquement à l'usage des salariés

Petites salles de musique, à usage exclusif de l'association

Nombre de salles de cours : 3

Nombre de salle d'attente : 0, l'attente se fera exclusivement à l'extérieur du bâtiment

Nombre de bureau : 0

Nombre de lavabos : 1

Nombre de toilettes : 2

Salle polyvalente 2, à usage partagée

Nombre de salles de cours : 1

Nombre de salle d'attente : 0, l'attente se fera exclusivement à l'extérieur du bâtiment

Nombre de bureau : 0

Nombre de lavabos : 2

Nombre de toilettes : 2

## 2. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Salle polyvalente 2, à usage partagée

Les fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- Les gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel
- La formation, l'information et la communication

Préalable :

Les élèves majeurs doivent s'engager à ne pas venir à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19.

Les parents des élèves mineurs doivent s'engager à ne pas amener leur enfant à l'EMSCE en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19.

Les enseignants ne doivent pas se rendre à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19.

Cet engagement est matérialisé par la signature d'un document placé en annexe et obligatoirement rendu avant le premier cours des activités.

#### Le maintien de la distanciation physique

Dans les couloirs de chaque bâtiment : Pour limiter la circulation dans ces espaces, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans le bâtiment. Toute personne doit veiller à conserver une distance d'un mètre minimum avec les autres personnes qui l'entourent.

Dans l'escalier interne du bâtiment principal : les croisements sont interdits dans cette zone. Les personnes sont invitées à attendre leur tour pour pouvoir emprunter cet accès.

Dans les salles de cours : Un marquage au sol « étalon » sera réalisé dans chaque salle afin de mieux apprécier la distance nécessaire entre le professeur et l'élève. Pour les cours individuels, seules deux personnes peuvent être présentes dans la salle. Les parents sont invités à attendre à l'extérieur du bâtiment. L'élève suivant est invité à attendre le départ de l'élève précédent pour pouvoir entrer.

#### Les gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence et par tout le monde.

Le lavage des mains consiste à laver toutes les parties des mains et poignets pendant au moins 30 secondes grâce à une solution hydroalcoolique ou avec de l'eau et du savon lorsque cela est possible.

Celui-ci doit être réalisé a minima dès l'arrivée dans l'école et au moment de la quitter.

Les échanges manuels de tout objet doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

Le prêt de tout matériel entre élèves, notamment en cours de formation musicale n'est pas autorisé. Chaque élève doit veiller à disposer systématiquement de tout ce qui lui sera utile pour le cours suivi.

#### **LES EQUIPEMENTS** :

Pour les professeurs et les bénévoles :

Les professeurs portent des masques dits « grand public » de catégorie 1 et / ou une visière de protection fournie par l'EMSCE pour les professeurs de chant, jardin musical et formation musicale. Ces équipements sont disponibles en salle des professeurs.

Le port de l'un au moins de ces équipements est obligatoire au sein de tous les bâtiments de l'école.

Pour les élèves :

Le port du masque dit « grand public » de catégorie 1 est obligatoire dans chaque bâtiment utilisé par l'EMSCE. Il appartient à chaque famille de se doter de ce matériel, l'EMSCE ne pourra en aucun cas en fournir aux élèves.

### **LA VENTILATION DES LOCAUX :**

Les portes des salles de cours doivent rester ouvertes tout le temps où elles ne sont pas utilisées.

Durant leur utilisation, une aération obligatoire (ouverture de fenêtres) de 15 minutes doit être réalisée (sans personne à l'intérieur) toutes les 3 heures.

#### La limitation du brassage des élèves

L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de différents cours.

Pour rappel, les accompagnants ne sont pas autorisés à entrer dans les bâtiments ni les salles de cours.

Les élèves qui se croisent ne sont pas autorisés à stationner pour discuter à l'intérieur des locaux.

### **POUR LES COURS INDIVIDUELS :**

Pour le bâtiment principal :

Les élèves entrent dans le bâtiment maximum 5 minutes avant le début de leur cours et attendent que l'élève précédent sorte de la salle pour y entrer. Les zones d'attente sont les suivantes :

**BATIMENT PRINCIPAL :**

Entre la salle piano et la salle des professeurs pour les élèves qui ont cours au rdc ou au premier étage.

Au -1 pour les élèves qui ont cours dans une des salles du moins 1.

**PETITES SALLES DE MUSIQUE :**

Hall d'entrée, dans la limite de 3 personnes qui attendent.

**SALLE POLYVALENTE 2 :**

Sas entre les portes vitrées dans la limite de 3 personnes qui attendent. Les autres personnes doivent attendre en extérieur, en respectant une distance d'un mètre entre les personnes.

### **POUR LES COURS COLLECTIFS :**

Tous les cours d'une durée habituelle d'une heure ou d'une heure trente commencent 5 minutes plus tard que l'horaire théorique de début et terminent 5 minutes plus tôt que l'horaire théorique de fin, afin de réaliser l'aération et la désinfection des locaux et matériels entre deux cours.

**SPECIFICITE POUR LA SALLE DE FM :**

Tous les élèves qui ont cours en salle FM entrent par la porte habituelle et sortent pas la sortie de secours, encadrés par le professeur.

#### Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel

### **Le nettoyage et désinfection des locaux**

C'est la commune qui assure habituellement le nettoyage des locaux.

Pour les locaux uniquement accessibles aux salariés (toilettes du 1<sup>er</sup> étage et cuisine), chacun doit désinfecter la zone après son passage, à l'aide d'un matériel désinfectant présent dans chaque pièce concernée.

### **Le nettoyage et la désinfection des matériels**

Les matériels type chaises, tables, instruments, pupitres sont désinfectés entre chaque changement de professeur et après chaque cours où il y aura eu une utilisation par élève. Ce nettoyage est réalisé par chaque professeur.

#### La formation, l'information et la communication

Ce protocole sanitaire est affiché à l'entrée du bâtiment principal ainsi que les portes vitrées des petites salles de musique, ainsi lisible même lorsque ce bâtiment est fermé.

Il est également diffusé auprès de tous les adhérents par voie électronique.

Les adhérents doivent également engager leur responsabilité en signant un document (en annexe) reprenant les grandes lignes de ce protocole.

Enfin, une synthèse d'une page (en annexe) est affichée sur chaque salle et aux entrées des 3 bâtiments.

## **3. FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE PAR INSTRUMENT**

Chaque élève se lave les mains en arrivant dans un des bâtiments utilisés par l'EMSCE. En complément et si nécessaire, une solution hydroalcoolique est présente dans chaque salle de cours.

Chaque professeur, lorsqu'il arrive, doit se rendre en salle des professeurs pour récupérer un kit de désinfection qui lui est personnel (stocké dans leur casier). Ces produits doivent être ramenés en salle des professeurs à la fin des cours.

Entre chaque cours, le professeur s'occupe de désinfecter tout le matériel susceptible d'avoir été touché par l'élève : chaise, tabouret, table, pupitre, clavier...

#### Le piano

Masque : obligatoire pour les plus de 11 ans pendant toute la durée du cours.

Nettoyage du piano et du siège : réalisé par le professeur, entre chaque élève et à la fin de son dernier cours à l'aide d'un produit disponible en salle des professeurs (kit de nettoyage).

#### Le chant en individuel

La pratique du chant étant peu compatible avec le port du masque, celle-ci se fait exclusivement en respectant une distance de 2 mètres entre le professeur et l'élève et avec la présence d'une visière dont les élèves devront se munir.

### Les instruments à vent (clarinette, cor, flûte, saxophone, trombone, trompette)

Masque : obligatoire pour les plus de 11 ans, sauf lorsque l'élève est prêt à jouer et en position statique (assise ou debout). Pour tout déplacement ou pendant le montage ou démontage de l'instrument, le masque est obligatoire.

Instrument : en cas de prise en main de l'instrument d'un élève, le professeur se nettoie les mains avant et après manipulation.

Nettoyage du piano et du siège : réalisé par le professeur, à la fin de son dernier cours en cas d'utilisation ou avant et après l'utilisation par un élève à l'aide d'un produit disponible en salle des professeurs (kit de nettoyage).

### Les autres instruments (batterie, guitares, violon, violoncelle)

Masque : obligatoire pour les plus de 11 ans pendant toute la durée du cours.

Instrument : en cas de prise en main de l'instrument d'un élève, le professeur se nettoie les mains avant et après manipulation.

Chaque élève doit disposer de son propre matériel : pied guitare, médiators, jacks, baguettes...

Utilisation des amplis : chaque élève branche lui-même le jack à son instrument, le professeur règle l'ampli le cas échéant.

Nettoyage du piano et du siège : réalisé par le professeur, à la fin de son dernier cours ou si un élève l'utilise à l'aide d'un produit disponible en salle des professeurs (kit de nettoyage).

### Les pratiques collectives

**Les cours commençant 5 minutes plus tard et terminant 5 minutes plus tôt, les élèves sont priés d'arriver à l'heure du cours habituel. Les élèves en avance doivent attendre dehors afin de ne pas stationner trop longtemps dans un espace clos.**

**Le nettoyage et la désinfection des mains avant d'entrer dans la salle est obligatoire pour tous.**

**Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans les salles de cours ni aucun des espaces clos du centre Sémard. L'attente au moment d'amener ou de récupérer l'enfant se fait nécessairement à l'extérieur.**

---

Le jardin musical :

pas de masques pour les enfants et une visière pour le professeur (les expressions du visage devant rester visibles pour des enfants de cet âge).

Désinfection des tables et chaises entre les 2 cours et à la fin du 2<sup>ème</sup> cours.

Pour les percussions : chaque enfant devra se désinfecter les mains avant et après utilisation.

Désinfection par le professeur des percussions à la fin de leur utilisation par les enfants. Les flûtes à bec doivent être personnelles.

La chorale enfants :

pas de masque pour les enfants et une visière ou un masque pour le professeur.

Les élèves doivent conserver une distance de 2 mètres entre chaque personne.

Désinfection du matériel utilisé à la fin du cours.

Les ensembles vocaux adultes et adolescents :

Le masque ou la visière est obligatoire pour tous et ce, pendant tout le temps du cours. La distance entre 2 personnes doit être de 2 mètres minimum.

Les ateliers de musiques actuelles :

Le masque pendant tout le temps du cours est obligatoire pour tous les instruments et chanteurs hors instrument à vent qui peut déroger à la règle uniquement lorsqu'il joue.

Chaque élève doit disposer de son propre matériel : pied guitare, médiators, jacks, baguettes...

Utilisation des amplis : chaque élève branche lui-même le jack à son instrument, le professeur règle l'ampli le cas échéant.

Désinfection du matériel utilisé à la fin du cours.

La sortie du bâtiment est échelonnée afin de bien respecter les distances entre les personnes

L'orchestre classique et l'orchestre de jazz :

masque obligatoire pour les plus de 11 ans et ce, pendant toute la durée du cours, hors instruments à vent qui peuvent enlever le masque uniquement quand ils sont en position statique et prêt à jouer.. La distance entre 2 personnes doit être de 1 mètre minimum, sauf pour les instruments à vent .

Désinfection du matériel utilisé à la fin du cours.

Créa'son : Pas de masque, sauf pour les enfants de plus de 11 ans. Une distance d'un mètre entre chaque enfant doit être respectée.

Désinfection du matériel utilisé à la fin du cours.

Batucada :

masque obligatoire pour les plus de 11 ans jusqu'à complète installation en position statique.

Le masque est ensuite conseillé pour ceux qui le peuvent ou dans le cas où la distanciation ne peut pas être respectée. La distance entre 2 personnes devra être de 2 mètres.

Désinfection du matériel utilisé à la fin du cours.

L'ensemble de guitares :

Masque obligatoire pour les plus de 11 ans.

Désinfection du matériel utilisé à la fin du cours.

La sortie du bâtiment est échelonnée afin de bien respecter les distances entre les personnes.



## 4. PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID-19

### En cas de survenue d'un ou plusieurs symptôme(s) chez un élève

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec son masque en salle des professeurs, dans l'attente de son retour à domicile. Respect impératif des gestes barrière.
- Appel sans délai des parents ou responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Nettoyage de la zone où a été isolée l'élève après son départ.

Les élèves ayant été isolés ou les parents ou responsables légaux des enfants mineurs doivent informer l'EMSCE en cas de confirmation du diagnostic à [direction@emsce78.fr](mailto:direction@emsce78.fr)  
L'élève ne pourra revenir qu'après un avis favorable du médecin traitant.

### En cas de survenue d'un ou plusieurs symptôme(s) chez un professeur

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat du professeur en salle des professeurs si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.
- Eviter les contacts et consulter son médecin traitant.

Le professeur avertit sa hiérarchie afin qu'elle informe les élèves ayant pu rentrer en contact avec lui.

---

Ce protocole a été établi le 28/08/2020 sur la base du **décret n° 2020-1035 du 13 août 2020** modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé.

---

## ANNEXES

1 – Document d'engagement pour le respect du protocole

2 – synthèse du protocole sanitaire pour l'EMSCE